

14 MAI 2003

Conseil Général  
Haut-Rhin

Pôle Solidarité  
Service Tarification  
des Etablissements Sociaux

Colmar, le

**ARRETE 2003 - 00197PSOL**

du

**12 MAI 2003**

**portant fixation de la dotation globale de fonctionnement au titre de l'exercice  
2003 pour le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'Association  
Solidarité du Rhin de BIESHEIM**

**VU** la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, modifiée notamment par les lois n° 78-11 du 4 janvier 1978 et n° 86-17 du 6 janvier 1986 en ses articles 26 et 27 ;

**VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45-1 ;

**VU** la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**VU** les propositions de l'établissement ;

**SUR** proposition du Directeur Général des Services ;

14 MAI 2003

**ARRETE****ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La dotation globale de fonctionnement du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'Association Solidarité du Rhin de BIESHEIM est fixée à compter du 1er avril 2003, à :

**98 629,20 Euros**

**ARTICLE 2 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant la Commission Interrégionale de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux

**ARTICLE 3 :**

Le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

D A T E	Réception par le représentant de l'Etat	14 MAI 2003
	Publication - Notification le	16 MAI 2003

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation

LE DIRECTEUR



Philippe JAMET

LE PRESIDENT

Pour le Président, par délégation  
Le Directeur Général des Services

Bernard ROCH

Pour copie conforme  
COLMAR, le 19 MAI 2003  
Pour le Président par délégation  
Le Directeur  
Pour le Directeur  
Le Chef de Service

Sophie DINTINGER